

Avis du CSRPN Auvergne-Rhône-Alpes N°AURA-2022-Exp-007

AVIS EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE
du Conseil Scientifique Régional du patrimoine naturel
AUVERGNE-RHONE-ALPES

Référence de la demande (N° ONAGRE) : 2018-01037-011-004

Dénomination du projet : Demande de dérogation pour capture, détention pour soins et transport en vue d'un relâcher dans le milieu naturel après soins, d'espèces animales protégées (mammifères)

Lieu des opérations : Départements de Haute-Savoie, Savoie et Ain

Bénéficiaire : Centre de soins ERMUS

MOTIVATION OU CONDITIONS

Le centre de soins de la faune sauvage ERMUS remplit toutes les conditions permettant d'accueillir et rétablir les individus de petits et méso mammifères récupérés.

La demande de dérogation n'est pas de nature à remettre en cause l'état de conservation des espèces protégées visées.

EXPERT DÉLÉGUÉ FAUNE

EXPERT DÉLÉGUÉ FLORE

AVIS FAVORABLE

DÉFAVORABLE

FAVORABLE SOUS CONDITIONS

FAIT LE 11/02/2022

SIGNATURE

